

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury SR-JURY de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Cuisinier en desserts de restaurant, Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée, Coiffure coupe couleur est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
COIFFURE

**Vice-président**

M. STEPHANE CORBET  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT  
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme OCEANE ROUX

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

**Membre de l'enseignement**

Mme MERIEM ELHALIMI  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel des Menuts BORDEAUX  
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 25 septembre 2024

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

